

droit de voir se dresser à Pont-d'Ain un monument destiné à relater un fait survenu à Saint-Vulbas, qu'il s'informe au près d'un cicérone, aussi aimable que celui que nous-même avons rencontré, sa surprise s'augmentera encore à l'audition de la réponse qui lui sera faite.

M. le comte de Quinsonnas, lui dira-t-on, après avoir, dans son amour enthousiaste pour tout ce qui se rapporte à l'histoire du pays, consacré son argent, son temps et ses peines, ainsi que le bon vouloir désintéressé de ses amis, à la construction de cette belle croix, œuvre de M. Bossand, de Lyon, l'avait fait déposer primitivement sur les bords mêmes de la fontaine de Saint-Vulbas, mais bientôt, pour couper court aux réclamations intempestives de certains habitants de Saint-Vulbas qui n'avaient point eu l'honneur de trouver leurs noms inscrits auprès de celui de Philibert, il s'était vu contraint de faire transporter la croix, sujet de ces contestations vaniteuses, de Saint-Vulbas à Pont-d'Ain, où elle avait été érigée sur l'emplacement actuel, aux acclamations joyeuses d'une population fière de donner asile à ce beau monument historique.

Et maintenant qu'il nous soit permis de communiquer à l'édition de cette hospitalière et spirituelle cité un vœu bien simple et bien modeste : nous désirerions que le conseil municipal de Pont-d'Ain, pour aider à la conservation de cette croix merveilleuse et pour témoigner aussi de son respect pour les œuvres d'art, fit les frais d'une petite balustrade qui entourerait le monument que nous voudrions voir élevé davantage sur son socle trop enfoncé dans la terre et trop caché sous les acacias qui l'ombragent.

M.-A. GROMIER.

(*Journal de l'Ain.*)